CLUB DE GOLF COOPÉRATIF DE LAC-ETCHEMIN Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du Club de golf coopératif de Lac-Etchemin, tenue le dimanche, 13 février 2022, à 10 heures, sous forme virtuelle, par visioconférence ZOOM.

Les administrateurs suivants sont branchés :

Siège #3 : Christian Boivin; Siège #6 : Julien Jacques;

Sont également branchés :

Nathalie Chabot, directrice administrative; Paul Audet, secrétaire d'assemblée.

En plus des personnes énumérées ci-haut, 73 sociétaires participent aussi à la rencontre :

Michaël Bédard; Julie Audet; Germain Bédard; Carole Bégin; Danielle Bégin; François Bégin; Clément Belleau; Eric Bergeron; Louise Bergeron; Lucie Bernard; Patricia Bernard; Odette Bouchard; Jules Caron: Andrée Bouraue: Murielle Carrier: Mario Chiasson; Gill Cloutier; Jérémie Couture; Marc Dallaire; Guyda Deblois; Hugo Drouin; Maxime Duclos-Gosselin Serge Dupont; Serge Dupuis; Harold Duquet; Claudia Faucher; Bruno Ferland; Ghislain Ferland; Roger Ferland; Gilles Fortier; Céline Fortin; Lucette Gagné; Gilles Gagnon; Louiselle Genest; Céline Genest; Gisèle Genest; Richard Giguère; Nelson Genest; Benoît Giquère; Mathieu Gilbert: Agathe Godbout; Gérard Godbout: Jérôme Gourde; Simon Jolin; Patrick Lachance; Sarah Lachance; Bruno Lagrange; Lorraine Langevin; Odette Langlois; Eddy Lecours; François Lecours; Guy Lecours; Langis Maranda; Patricia Mathieu; Louise McCaughry; Éric Morin: Mathieu Morissette: Robert Nadeau; Denis Patry; Claude Plante; Hertel Plante; Jacques Plante; Louise Plante; Maude Plante; Marcel Rancourt; Ann Rivard; Jacques Rochefort; Brigitte Roy; Gérard Roy; Sylvie Roy; Michel Ruel; Lucie Tanguay; Jean Turmel.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le président par intérim, Christian Boivin, agit comme président d'assemblée. Il demande à la directrice administrative, Nathalie Chabot, de donner quelques directives pour assurer le bon déroulement de la rencontre. Il précise ensuite que le quorum est atteint, il adresse un mot de bienvenue aux personnes qui participent à la réunion et fait une rapide mise en contexte.

SUR PROPOSITION de Serge Dupuis, appuyé par Simon Jolin, l'Assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte.

UNANIMITÉ.

2. Adoption de l'ordre du Jour

SUR PROPOSITION de Eddy Lecours, appuyé par Richard Giguère, l'ordre du jour suivant est adopté:

- 1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- Élection;
- 4. Levée de l'assemblée.

UNANIMITÉ

3. Élection

a. Nomination des officiers et officières d'élection

Étant donné que l'assemblée se tient par visioconférence, le président d'assemblée suggère que l'on déroge quelque peu à la procédure habituelle d'élection et que lui-même et le secrétaire d'assemblée, Paul Audet, agissent respectivement comme président et secrétaire d'élection et que Nathalie Chabot et Andrée Bourque agissent comme scrutatrices, étant entendu qu'elles n'auront pas droit de vote et ne pourront être mises en nomination.

SUR PROPOSITION de Guyda Deblois, appuyé par Louise Bergeron, il est résolu qu'étant donné que cette assemblée se tient par visioconférence, une procédure spéciale soit adoptée et que le président d'assemblée, Christian Boivin, de même que Paul Audet, secrétaire d'assemblée, agissent respectivement comme président et secrétaire d'élection, et que Nathalie Chabot et Andrée Bourque soient désignées comme scrutatrices.

UNANIMITÉ

b. Quelques directives concernant le déroulement de l'élection

Le président d'élection donne les directives suivantes concernant le déroulement de l'élection :

1- Il y a 5 postes à pourvoir :

Les personnes élues pour remplacer poursuivront le mandat en cours pour chacun des sièges :

- siège # 1, (quitté par Nathalie Vachon, dont le mandat devait se terminer à la fin de 2023);
- siège # 2, (quitté par Lucie Bernard, dont le mandat devait se terminer à la fin de 2022);

- siège # 4, (quitté par Marc Dallaire, dont le mandat devait se terminer à la fin de 2024);
- siège # 5, (quitté par Nelson Genest, dont le mandat devait se terminer à la fin de 2024);
- siège # 7, (quitté par Guyda Deblois, dont le mandat devait se terminer à la fin de 2022);
- 2- L'élection des administrateurs se fait siège par siège;
- 3- Pour être éligible, il faut être sociétaire;
- 4- L'assemblée peut mettre en nomination autant de candidates ou candidats qu'elle le désire, à condition que chaque proposition soit dûment appuyée;
- 5- Lorsque les mises en nominations sont terminées pour un poste, le président d'élection s'assure que chaque candidate ou candidat accepte d'être mis en candidature. Tout refus de se présenter élimine automatiquement la candidate ou le candidat;
- 6- Après cette élimination, s'il ne reste qu'une candidature, la personne est déclarée élue;
- 7- S'il reste plus d'une candidature, il y a élection;
- 8- Avant le vote, chaque personne candidate (selon l'ordre des propositions reçues) peut intervenir (une minute maximum) pour se présenter;
- 9- Le vote se fait par courriel;
- 10- Le président d'élection déclare élue, la personne ayant reçu le plus de votes sans toutefois donner le nombre de voix obtenues par chacune des personnes candidates. Ce nombre doit demeurer secret et les bulletins doivent être détruits par les scrutatrices immédiatement après le vote.
- 11- Lorsqu'un poste est comblé, cette procédure recommence pour le poste suivant;
- 12- Une personne défaite lors d'un vote précédent peut être proposée à nouveau;
- 13- Quand tous les postes sont comblés, le président d'élection demande une proposition pour entériner les choix faits et clore la période d'élection;
- 14- Toute décision du président d'élection quant à la procédure oblige l'assemblée, à moins que cette dernière en appelle.

c. Élection

SUR PROPOSITION de Simon Jolin, appuyé par Maude Plante, la période de mises en candidatures est déclarée ouverte.

UNANIMITÉ

Le président d'élection invite d'abord l'assemblée à faire des propositions pour le siège #1.

IL EST PROPOSÉ par Patrick Lachance, appuyé par Jules Caron, que Mathieu Gilbert soit élu au siège #1.

Il n'y a pas d'autre proposition pour ce poste. Mathieu Gilbert accepte et est déclaré élu au siège #1.

Le président d'élection demande ensuite des propositions pour le siège #2.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Plante, appuyé par Roger Ferland, que Mathieu Morissette soit élu au siège #2.

Il n'y a pas d'autre proposition pour ce poste. Mathieu Morissette accepte et est déclaré élu au siège #2.

Le président d'élection demande ensuite des propositions pour le siège #4.

IL EST PROPOSÉ par Maude Plante, appuyée par Simon Jolin, que Maxime Duclos-Gosselin soit élu au siège #4.

Il n'y a pas d'autre proposition pour ce poste. Maxime Duclos-Gosselin accepte et est déclaré élu au siège #4.

Le président d'élection demande ensuite des propositions pour le siège #5.

IL EST PROPOSÉ par Guyda Deblois, appuyé par Gill Cloutier, que Michaël Bédard soit élu au siège #5.

Il n'y a pas d'autre proposition pour ce poste. Michaël Bédard accepte et est déclaré élu au siège #5.

Le président d'élection demande finalement des propositions pour le siège #7.

IL EST PROPOSÉ par Eddy Lecours, appuyé par Roger Ferland, que Simon Jolin soit élu au siège #7.

Il n'y a pas d'autre proposition pour ce poste. Simon Jolin accepte et est déclaré élu au siège #7.

SUR PROPOSITION de Sarah Lachance, appuyée par Eddy Lecours, il est résolu d'entériner les choix faits et de clore la période d'élection.

UNANIMITÉ

Le président d'élection félicite les nouveaux élus et leur souhaite la bienvenue au sein du conseil d'administration.

À la suite à l'AGE du 13 février 2022, le conseil d'administration du club de golf sera composé de:

Siège #1 : Mathieu Gilbert (2e année de mandat);

Siège #2 : Mathieu Morissette (3e année);

Siège #3 : Christian Boivin (2e année);

Siège #4 : Maxime Duclos-Gosselin (1ère année);

```
Siège #5 : Michaël Bédard (1ère année);
Siège #6 : Julien Jacques (2e année);
Siège #7 : Simon Jolin (3e année).
```

4. Levée de l'assemblée

Le président d'assemblée remercie les sociétaires qui ont participé à la rencontre et leur souhaite une belle saison de golf.

SUR PROPOSITION de Danielle Bégin, appuyée par Jules Caron, l'assemblée est levée.

UNANIMITÉ.

Il est 10 h 30.

Christian Boivin, président par intérim

Paul Audet, secrétaire d'assemblée